



SCOUTS[®]
Creating a Better World

World Organization of the Scout Movement
Organisation Mondiale du Mouvement Scout
Всемирная Организация Скаутского Движения
Organización Mundial del Movimiento Scout
المنظمة العالمية للحركة الكشفية

Rapport de la Conférence

Réunion extraordinaire 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme

La Valette, Malte | 29 mars 2019

Rapport de la Conférence

Réunion extraordinaire 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme

Avant-propos

Ce document contient toutes les décisions prises lors de la **Réunion extraordinaire 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme** et sert comme Rapport de la Conférence. Tous les documents de la Conférence sont disponibles sur le site web de la 23^{ème} Conférence Européenne du Scoutisme (www.16egsc.europak-online.net).

La Réunion extraordinaire 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme a eu lieu immédiatement avant le 7^{ème} Symposium Européen du Scoutisme, un événement de la Région Européenne du Scoutisme accueilli par l'Association Scoute de Malte, l'Organisation membre en Malte, et a eu lieu au Grand Hôtel Excelsior, à La Valette, Malte.

La Conférence se réunie le 29 mars 2019 de 9.15 à 13.15 pour deux séances de travail.

Genève, avril 2019

Ouverture

Kevin Camilleri, Président du Comité Européen du Scoutisme, a officiellement déclaré ouverte la Réunion extraordinaire 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme le 29 mars 2019 à 9.15 et a souhaité la bienvenue aux délégués, déléguées, observateurs et observatrices de 38 Organisations membres de la Région Européenne de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout, soit physiquement présents ou représentés par procuration.

Il a ensuite présenté Hulda Sólrún Guðmundsdóttir, Vice-présidente du Comité Européen du Scoutisme, et David McKee, Directeur régional, qui l'avaient rejoint sur le podium.

Parmi celles et ceux présents à Conférence, Kevin Camilleri a spécialement accueilli Craig Turpie, Président, Jo Deman, Pia Melin Mortensen et Juan Reig, membres du Comité Mondial du Scoutisme. Étaient également présents Martin Meier, Jeune Conseiller jeunesse du Comité Mondial du Scoutisme, Bragi Björnsson et David Shelmerdine du Comité des Constitutions du Comité Mondial du Scoutisme, ainsi que Henrik Söderman et Jørgen Rasmussen de la Fondation Européenne du Scoutisme.

Au nom de toute la Région, Kevin Camilleri a souhaité la bienvenue à Abir Koubaa, Directrice globale adjointe pour le développement organisationnel au Centre de Soutien Global du Bureau Mondial du Scoutisme à Kuala Lumpur, qui avait récemment été nommé Directrice régionale désignée de la Région Européenne, et qui succèdera à David McKee pendant la Conférence Européenne du Scoutisme à Split, Croatie, en août 2019.

En guise de conclusion, Kevin Camilleri a remercié tous les membres du personnel du Centre de Soutien Europe du Bureau Mondial du Scoutisme ainsi que l'équipe organisatrice de l'événement de l'Association Scoute de Malte pour leur excellent travail préparatoire donnant le cadre nécessaire à ce qu'il espérait être une autre Conférence couronnée de succès.

Appel 1 – 29 mars 2019 (9.15)

Suite à un appel nominal, il a été noté que plus de 90 délégués, déléguées, observateurs et observatrices étaient présents, représentant directement ou par l'intermédiaire un total de 38 Organisations membres de la Région Européenne du Scoutisme. Tous auraient le droit de vote.

Depuis la 22^e Conférence Européenne du Scoutisme en 2016, l'Associazione Guide e Esploratori Cattolici Sammarinesi (AGECS), Saint-Marin, a adhéré à l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout en tant qu'Organisation membre à part entière et disposera donc du droit de vote pour la première fois depuis son adhésion à l'OMMS en tant que membre accrédité il y a plusieurs décennies. Il a été noté également que l'Association Scoute de Macédoine (Сојуз на извидници на Македонија) siégeait pour la première fois sous le nouveau nom de son pays – Macédoine du Nord.

Rapport de la Conférence

Réunion extraordinaire 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme

En conséquence, et conformément à la Constitution et aux Règles de procédure supplémentaires, qui autorisent un maximum de six voix par chaque organisation membre disposant du droit de vote, le nombre de voix possibles a été annoncé de 228 pour le moment.

Pour une liste complète des Organisations membres présentes ou représentées par procuration, veuillez-vous reporter à l'annexe 2 du présent rapport.

Présidence de la Conférence

Conformément à la Constitution de la Région Européenne du Scoutisme et aux Règles de procédure supplémentaires, le Comité Européen du Scoutisme a désigné les délégués suivants pour présider la Réunion extraordinaire de la Conférence Européenne du Scoutisme :

Kevin Camilleri, Président du Comité Européen du Scoutisme

Hulda Sólrún Guðmundsdóttir Vice-présidente du Comité Européen du Scoutisme

Approuvé par acclamation

Élection des scrutateurs

Conformément à la Constitution de la Région Européenne du Scoutisme et aux Règles de procédure supplémentaires, le Comité Européen du Scoutisme a désigné les délégués suivants scrutatrices et scrutateur de la Réunion extraordinaire de la Conférence Européenne du Scoutisme :

Jakob Andersen Kjærside, Fællesrådet for Danmarks Drengespejdere, Danemark

Inês Carqueja, Federação Escotista de Portugal, Portugal

Elsa Cassar, Scout Association of Malta, Malte

Approuvé par acclamation

Élection des membres du Comité des résolutions

Conformément à la Constitution de la Région Européenne du Scoutisme et aux Règles de procédure supplémentaires, le Comité Européen du Scoutisme a désigné les délégués suivants membres du Comité des résolutions de la Réunion extraordinaire de la Conférence Européenne du Scoutisme :

Eva Bolha, Zveza tabornikov Slovenije, Slovénie

Sophie Hammermann, Pfadfinder und Pfadfinderinnen Liechtensteins, Liechtenstein

Saâd Zian, Fédération du Scoutisme français, France

Approuvé par acclamation

Rapport du Comité des résolutions

En introduisant ce point, Kevin Camilleri a évoqué le document de séance partagé la veille, dans lequel étaient énumérés les projets de résolution et les amendements proposés reçus. Il a ensuite invité Eva Bolha sur le plateau pour présenter le rapport du Comité des résolutions.

Présentant le rapport de sa commission, Eva Bolha a indiqué que lors de la préparation de la présente réunion, la commission s'était réunie à trois reprises par téléconférence, une fois pour faire le point sur le rôle, une fois pour examiner les différents projets de résolution et propositions d'amendement soumises le 26 mars 2019 avant le délai de 21h00, et une dernière fois juste avant la distribution du Rapport sur les résolutions et les amendements à 21h15 le 27 mars 2019.

Le Comité a reçu au total onze projets d'amendements à la Constitution. Quatre de ces propositions ont fait l'objet de nouveaux projets d'amendements. L'un de ces projets d'amendements supplémentaires contenait une phrase que le Comité avait jugée irrecevable.

Rapport de la Conférence

Réunion extraordinaire 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme

La commission a reçu cinq projets d'amendements aux Règles de procédure.

La Commission a reçu deux projets de résolution concernant, respectivement, l'approbation de la Constitution et des Règles de procédure ainsi modifiés.

Enfin, la Commission a reçu deux projets de résolution, dont l'un était sujet à un projet d'amendement.

Cinq autres projets d'amendements n'ont pas été soutenus et n'ont donc pas été acceptés.

Un document de salle de conférence contenant le texte des projets de résolution et des amendements proposés a été distribué en anglais et en français aux organisations membres le 27 mars 2019 à 21 h 15 et remis en circulation 24 heures plus tard après quelques modifications rédactionnelles mineures.

Au nom de son comité, Eva Bolha a exprimé sa gratitude pour le précieux soutien que son équipe avait reçu des membres du personnel et du comité.

Pour le texte des résolutions adoptées, voir [l'annexe 1](#) du présent document. Pour les versions originales des projets de résolution, veuillez-vous reporter au [document de séance](#) partagé la veille de la conférence.

Reçu avec acclamation

Discussion des Projets de résolution (séance 1)

Kevin Camilleri a invité David McKee à présenter ce point et à expliquer le déroulement de la séance.

David McKee a indiqué que les représentants de 33 Organisations membres étaient physiquement présents, que 5 organisations membres l'avaient informé que leurs droits de vote étaient détenus par procuration par procuration et que deux organisations membres étaient absentes. Conformément aux dispositions pertinentes de la Constitution et des Règles de procédure supplémentaires, cela signifie qu'un maximum de 228 voix est possible.

Au cours du débat, chaque projet de résolution ou amendement proposé serait présenté par le proposant respectif. Après un débat, la Conférence voterait d'abord sur tout projet d'amendement, puis sur la version originale ou modifiée du projet de résolution. Il a ajouté que, conformément aux dispositions de la Constitution actuelle, les propositions de modification de la Constitution nécessitaient une majorité qualifiée (deux tiers), tandis que les autres projets de résolution ou projets d'amendement nécessitaient une majorité simple (50% + 1).

Sauf indication contraire, le vote s'est déroulé sur présentation de carte de vote.

Liste des projets de résolution et résultat des débats	
Motion d'ordre – Scouting Nederland Demande un débat et vote sur le projet de résolution 3 avant le projet d'amendement 16.	Non adoptée 96 en faveur, 108 contre, 6 abstentions (majorité simple requise)
EOESC2019/Amendement 1 – Petits changements éditoriaux et linguistiques de la Constitution	Adopté comme présenté 228 en faveur (majorité de 2/3 requise)
EOESC2019/Amendement 2 – Déplacement de quelques éléments vers les Règles de procédure	Adopté comme présenté 228 en faveur (majorité de 2/3 requise)
EOESC2019/Amendement 3 – Une nouvelle clause c) dans l'article II de la Constitution	Adopté comme présenté 186 en faveur, 24 contre 18 abstentions (majorité de 2/3 requise)
EOESC2019/Amendement 4 – Une nouvelle clause d) dans l'article II de la Constitution	Adopté comme présenté 186 en faveur, 24 contre, 18 abstentions (majorité de 2/3 requise)

Rapport de la Conférence

Réunion extraordinaire 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme

EOESC2019/Amendement 5 – Une nouvelle clause f) dans l'article III 1 de la Constitution	Adopté comme présenté 228 en faveur (majorité de 2/3 requise)
EOESC2019/Amendement 6 amendé – Une nouvelle clause c) dans l'article III 4 de la Constitution	Adopté comme amendé 204 en faveur, 24 contre (majorité de 2/3 requise)
EOESC2019/Amendement 7 amendé – Une nouvelle clause b) dans l'article IV 2 de la Constitution	Adopté comme amendé 216 en faveur, 6 contre, 6 abstentions (majorité de 2/3 requise)
EOESC2019/Amendement 8 amendé – Ajout d'une phrase à la clause c) dans l'article IV 2 de la Constitution	Adopté comme amendé 198 en faveur, 6 contre, 24 abstentions (majorité de 2/3 requise)
EOESC2019/Amendement 9 – Amendement des clauses a) et b) dans l'article VII 2 de la Constitution	Adopté comme présenté 228 en faveur (majorité de 2/3 requise)
EOESC2019/Amendement 10 – Nouveau titre 4 dans l'article VII de la Constitution	Adopté comme présenté 222 en faveur, 6 abstentions (majorité de 2/3 requise)
EOESC2019/Amendement 11 – Amendement de l'article 2.b des Règles de procédure	Adopté comme présenté 192 en faveur, 12 contre, 24 abstentions (majorité simple requise)
EOESC2019/Amendement 12 amendé – Amendement des paragraphes 2, 3 et 6, de l'article 3.e des Règles de procédure	Adopté comme amendé 216 en faveur, 12 abstentions (majorité simple requise)
EOESC2019/Amendement 13 – Amendement du paragraphe 2 de l'article 4.b des Règles de procédure	Non adoptée 60 en faveur, 150 contre, 18 abstentions (majorité simple requise)
EOESC2019/Amendement 14 – Amendement de l'article 6.1 des Règles de procédure	Non adoptée 78 en faveur, 138 contre, 12 abstentions (majorité simple requise)
EOESC2019/Amendement 15 – Amendement des paragraphes 3 et 4 de l'article 7.a des Règles de procédure	Adopté comme présenté 216 en faveur, 6 contre, 6 abstentions (majorité simple requise)

Appel 2 – 29 mars 2019 (11.30)

Après un deuxième appel nominatif après la pause du thé en milieu de matinée, il a été noté que les 40 Organisations membres de la Région Européenne du Scoutisme étaient désormais présentes, que ce soit physiquement ou par procuration, après avoir reçu deux nouvelles notifications de procuration depuis la matinée.

En conséquence, et conformément à la Constitution et aux Règles de procédure additionnelles, qui autorisent un maximum de six voix par chaque organisation membre disposant du droit de vote, le nombre de voix possibles a été annoncé de 240 actuellement.

Discussion des projets de résolution (séance 2)

Hulda Guðmundsdóttir a présidé la deuxième partie de la discussion sur les projets de résolution et les propositions d'amendements.

David McKee a indiqué que des représentants de 33 organisations membres étaient physiquement présents et qu'après la réception de deux notifications de procuration supplémentaires, sept Organisations membres l'avaient informé que leurs droits de vote étaient détenus par procuration et que deux membres organisations étaient absentes. Conformément aux dispositions pertinentes

Rapport de la Conférence

Réunion extraordinaire 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme

de la Constitution et des Règles de procédure supplémentaires, cela signifie qu'un maximum de 240 voix soit possible.

Sauf indication contraire, le vote s'est déroulé sur présentation de carte de vote.

Liste des projets de résolution et résultat des débats	
Motion d'ordre – Fællesrådet for Danmarks Drengespejdere Demande le vote par bulletin secret lors que la Conférence votera le projet d'amendement 16	Demande noté (pas de vote requis)
EOESC2019/Résolution 1 – Adoption des Règles de procédure pour la 23 ^{ème} Conférence Européenne du Scoutisme	Adopté comme amendé par le Comité Européen du Scoutisme 240 en faveur (majorité simple requise)
EOESC2019/Amendement 16 – Ajout des deux Articles transitoires à la Constitution	Vote par bulletin secret Non adopté bulletins de vote distribués : 240 bulletins de vote rendus : 240 déclarés étant nul : 0 votes en faveur : 142 votes contre : 77 abstentions : 21 (la majorité de 2/3 requise étant de 146 voix)
Motion d'ordre – Сојуз на извидници на Македонија (Scout Association of Macedonia) Demande le vote par bulletin secret lors que la Conférence votera le projet de résolution 2	Demande noté (pas de vote requis)
EOESC2019/Résolution 2 – Approbation de la Constitution révisée de la Région Européenne du Scoutisme de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout.	Vote par bulletin secret Non adopté bulletins de vote distribués : 240 bulletins de vote rendus : 240 déclarés étant nul : 0 votes en faveur : 234 votes contre : 6 abstentions : 0 (la majorité de 2/3 requise étant de 160 voix)
EOESC2019/Résolution 3 – <i>Présentée par Scouting Nederland et al.</i>	Retiré par le proposant
EOESC2019/Résolution 4 amendé – Une voie à suivre <i>Le projet d'amendement 4a proposé a été retiré par le proposant.</i>	Adopté comme amendé par le Comité Européen du Scoutisme 228 en faveur, 12 abstentions (majorité simple requise)

Clôture de la réunion

Les coprésidents de la Conférence ont déclaré close la Réunion extraordinaire de la Conférence Européenne du Scoutisme, le 29 mars 2019, à 13h15, mais pas avant avoir remercié toutes les délégations pour leurs participations actives et engagées, l'équipe hôte pour leur précieux soutien avant et pendant la Conférence, ainsi que pour les scrutateurs, les membres du Comité des résolutions, les membres du personnel des Centres de Soutien pour l'Europe et, enfin, les interprètes et techniciens.



Rapport de la Conférence

Réunion extraordinaire 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme

Annexe 1 – Amendements et résolutions adoptés

La Comité des résolutions avait reçu 4 projets de résolution et 21 projets d'amendement à la Constitution ou aux Règles de procédure ; conformément à la Constitution et aux Règles de procédure supplémentaires, le Comité a ensuite vérifié que leur contenu était conforme aux Règles de procédure supplémentaires, organisé une traduction dans l'autre langue officielle et a dûment distribué le rapport sur les résolutions et amendements contenant 4 projets de résolution et 16 projets d'amendements, cinq projets d'amendements ayant été déclarés irrecevables parce qu'ils n'étaient pas soutenus.

Au cours des débats sur les projets de résolution non constitutionnels et sur les projets d'amendement, plusieurs amendements supplémentaires ont été proposés pour plusieurs d'entre eux ; ceux-ci ont été dûment enregistrés, discutés et votés conformément aux Règles de procédure supplémentaires.

Trois projets d'amendements à la Constitution n'ont pas été adoptés, un projet de résolution ainsi qu'un projet d'amendement à un projet de résolution ont été retirés par leurs auteurs respectifs.

Le texte suivant contient les résolutions dans leur version finale adoptée. Pour les propositions originales, veuillez-vous référer au [document de séance](#) distribué à la veille de la Conférence.

Amendement 1

EOESC 2019 / Amendement 1

La Réunion extraordinaire 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme,

Convient d'accepter

L'ensemble des changements actuellement marqués en jaune dans le document « Constitution Européenne, nouvelles propositions, document » - additions, amendements, petits changements linguistiques.

Approuvé tel que présenté

Amendement 2

EOESC 2019 / Amendement 2

La Réunion extraordinaire 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme,

Convient d'accepter

L'ensemble des changements actuellement marqués en bleu dans le document « Constitution Européenne, nouvelles propositions, document 2 » - déplacements des éléments en lien avec les Règles de procédure.

Approuvé tel que présenté

Amendement 3

EOESC 2019 / Amendement 3

La Réunion extraordinaire 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme,

Convient d'insérer une nouvelle clause c) dans l'article II de la Constitution qui devrait se lire comme suit :

La Région Européenne accepte et promeut les travaux selon la Méthode Scoute telle que définie dans la Constitution de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout.

Approuvé tel que présenté

Rapport de la Conférence

Réunion extraordinaire 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme

Amendement 4

EOESC 2019 / Amendement 4

La Réunion extraordinaire 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme,

Convient d'amender la clause d) de l'article II de la Constitution qui devrait se lire comme suit :

En particulier, la Région Européenne valorise la transparence dans l'ensemble de ses opérations.

Approuvé tel que présenté

Amendement 5

EOESC 2019 / Amendement 5

La Réunion extraordinaire 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme,

Convient d'insérer une nouvelle clause f) dans l'article III 1 de la Constitution (qui faisait jusqu'à maintenant partie de la Constitution en tant que clause e) de l'article III 3) qui devrait se lire comme suit :

La Conférence recevra le rapport du Comité Européen, approuvera le rapport du Trésorier et élira les membres du Comité Européen.

Approuvé tel que présenté

Amendement 6

EOESC 2019 / Amendement 6

La Réunion extraordinaire 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme,

Convient d'insérer une nouvelle clause b) dans l'article III 4 de la Constitution qui devrait se lire comme suit :

Dans les circonstances appropriées déterminées par le Comité Européen du Scoutisme, un référendum des Organisations membres peut avoir lieu par voie postale ou par communication électronique entre les réunions de la Conférence Européenne du Scoutisme ; dans ces cas, les mêmes règles de vote énoncées à l'article III.4.a sont applicables.

Les décisions suivantes ne devraient jamais être prises par voie postale ou électronique :

- le taux de la cotisation annuelle régionale (article VI.1 de la Constitution) ;
- des amendements à la Constitution (article VII.2 de la Constitution) ;
- des changements de politique majeure.

Approuvé tel qu'amendé

Amendement 7

EOESC 2019 / Amendement 7

La Réunion extraordinaire 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme,

Convient de clarifier les termes de mandat comme spécifiés dans la clause b) de l'article IV 2 de la Constitution, qui devrait se lire comme suit :

A toute réunion ordinaire de la Conférence, les membres seront élus jusqu'à la prochaine Conférence ordinaire. Les membres sortants ne pourront être rééligibles que pour une seule nouvelle période.

Approuvé tel qu'amendé

Rapport de la Conférence

Réunion extraordinaire 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme

Amendement 8

EOESC 2019 / Amendement 8

La Réunion extraordinaire 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme,

Convient d'amender la clause c) de l'article IV 2 de la Constitution, qui devrait se lire comme suit :

Au cas où il n'y aurait plus de candidats, le Comité Européen du Scoutisme pourra choisir à lancer un appel à candidats et d'organiser une élection intérimaire par voie électronique. Des nouveaux membres du Comité seront par la suite cooptés selon les résultats de la séance d'élection électronique.

Approuvé tel qu'amendé

Amendement 9

EOESC 2019 / Amendement 9

La Réunion extraordinaire 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme,

Convient d'amender le texte des clauses a) et b) de l'article VII 2 de la Constitution qui devrait se lire comme suit :

- a) La présente Constitution pourra être amendée par la Conférence Européenne à quelconque de ses réunions. Les textes des propositions d'amendement devront être communiqués par le Bureau Européen à toutes les Organisations membres au moins quatre mois avant la date de la réunion.
- b) Des amendements à la Constitution nécessitent une majorité de deux tiers des membres présents et votants.

Approuvé tel que présenté

Amendement 10

EOESC 2019 / Amendement 10

La Réunion extraordinaire 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme,

Convient d'ajouter un nouveau titre 4 « Dissolution de la Région » à l'article VII de la Constitution qui devrait se lire comme suit :

4. Dissolution de la Région

La Région Européenne du Scoutisme peut être dissoute par une résolution adoptée lors d'une Conférence régionale avec un minimum de quatre cinquièmes des suffrages exprimés par les Organisations Membres définies à l'article III 2.a.

Une telle proposition de dissolution suivra la même procédure que celle décrite à l'article VII 2 pour les amendements constitutionnels.

En cas de dissolution de la Région Européenne du Scoutisme ou de l'un de ses organes créés sur la base de la présente Constitution, la totalité de leurs avoirs deviendra la propriété de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout.

Si, au moment de la dissolution, l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout, ou l'entité légale sous laquelle elle opère légalement, n'est pas opérationnelle ou est incapable de recevoir les avoirs de la Région Européenne du Scoutisme ou de l'un de ses organes, alors les avoirs sont mis à la disposition d'un ou de plusieurs organismes exerçant des activités exclusivement à des fins charitables, éducatives ou scientifiques, selon ce que conviendra la Conférence Régionale qui approuve la dissolution.

Approuvé tel que présenté

Rapport de la Conférence

Réunion extraordinaire 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme

Amendement 11

EOESC 2019 / Amendement 11

La Réunion extraordinaire 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme,

Convient d'amender le texte de l'article 2.b des Règles de procédure qui devrait se lire comme suit :

Toutes les propositions soumises doivent être transmises au plus tard trois mois avant le jour de l'ouverture de la Conférence.

Approuvé tel que présenté

Amendement 12

EOESC 2019 / Amendement 12

La Réunion extraordinaire 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme,

Convient d'amender le texte de l'article 3.e des Règles de procédure qui devrait se lire comme suit :

Le Comité Européen du Scoutisme invite les Organisations membres, au plus tard quatre mois et demi au plus tard avant l'ouverture de la conférence, à désigner des personnes pour le Comité des résolutions. [...]

Le Comité Européen du Scoutisme doit, au plus tard trois mois et demi avant l'ouverture de la conférence, nommer provisoirement quatre à six membres pour servir de Comité des résolutions. [...]

Si la Conférence n'approuve pas la nomination provisoire, les organisations membres peuvent proposer des listes alternatives de quatre à six membres pour former le Comité des résolutions en vue d'un vote.

Approuvé tel qu'amendé

Amendement 13

Pas approuvé

Amendement 14

Pas approuvé

Amendement 15

EOESC 2019 / Amendement 15

La Réunion extraordinaire 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme,

Convient d'aligner le texte de l'article 7.a des Règles de procédure aux dispositions de la Constitution qui devrait se lire comme suit :

Les candidatures doivent être soumises au plus tard quatre mois avant l'ouverture de la Conférence, conforme avec la Constitution européenne. [...]

Aucune nomination ultérieure ne sera acceptée, à moins que le nombre de candidats qui se sont présentés avant la date limite ne soit pas suffisant.

Approuvé tel que présenté

Amendement 16

Pas approuvé

Rapport de la Conférence

Réunion extraordinaire 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme

Résolution 1

EOESC 2019 / Résolution 1

Révision des Règles de procédure

La Réunion extraordinaire 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme,

- *Reconnaissant* les résultats positifs de la 41ème Conférence Mondiale du Scoutisme à Bakou ;
- *Souhaitant* poursuivre sur cette lancée en Europe ;
- *Voulant* renforcer la transparence dans la gouvernance de la région

Décide de :

- **Accepter** les Règles de procédure, Document de Conférence européenne 2, tel qu'amendé ;
- **Et de demander** au Comité Européen du Scoutisme de fournir un soutien par le biais de webinaires et d'autres outils avant la Conférence européenne.

Approuvé tel qu'amendé

Résolution 2

EOESC 2019 / Résolution 2

Révision de la Constitution de la Région Européenne du Scoutisme

La Réunion extraordinaire 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme,

- *Reconnaissant* la nécessité de s'appuyer sur les expériences des précédentes conférences régionales et mondiales ;
- *Valorisant* en particulier les changements mis en œuvre lors de la 41ème Conférence Mondiale du Scoutisme à Bakou ;
- *Et souhaitant* placer les pratiques régionales dans le cadre de la bonne gouvernance.
- **Décide** d'adopter la Constitution de la Région Européenne du Scoutisme, telle que modifiée ;
- **Et demande** que les modifications soient communiquées au Comité Mondial du Scoutisme lors de sa prochaine réunion en avril 2019 pour approbation.

Approuvé tel que présenté

Résolution 3

Retiré par le proposant

Résolution 4

EOESC 2019 / Résolution 4

Une voie à suivre

La Réunion extraordinaire de mars 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme,

- *Reconnaissant* le débat et les résultats de la réunion extraordinaire de la Conférence Européenne du Scoutisme pour changer le cycle de la Conférence Européenne du Scoutisme ;
- *Rappelant* les Résolutions de la Conférence Mondiale du Scoutisme 2005-06 et 2008-09 qui reconnaissent que la tenue de Conférences Régionales du Scoutisme dans l'année suivant une Conférence Mondiale du Scoutisme renforcerait l'orientation stratégique intégrale du Mouvement en facilitant le développement de plans régionaux dans les priorités globales ;
- *Réfléchissant* à la Résolution de la Conférence Mondiale du Scoutisme 2014-06 pour s'assurer que les Plans Triennaux Mondiaux et Régionaux, jusqu'à la Conférence Mondiale du Scoutisme de 2023, seront alignés sur la nouvelle Stratégie pour le Scoutisme, mais avec une approche participative qui est flexible pour répondre aux différents besoins et réalités dans le monde ;

Rapport de la Conférence

Réunion extraordinaire 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme

- *Réaffirmant* son engagement envers la Stratégie pour le Scoutisme et le Plan Triennal Mondial 2017-2020 comme convenu dans la Résolution 2017-03 de la Conférence Mondiale du Scoutisme ;
 - *Soulignant* les principes fondamentaux communs à l'AMGE et à l'OMMS ;
 - *Reconnaissant* les bonnes relations entre l'AMGE et l'OMMS ces dernières années malgré les difficultés qu'une telle coopération peut parfois entraîner ;
 - *Rappelant* la Résolution 1990-19 de la Conférence Mondiale du Scoutisme qui reconnaît qu'il peut y avoir des divergences d'opinion entre les associations du Guidisme et les associations du Scoutisme quant aux structures organisationnelles et aux groupes cibles des membres ;
 - *Reconnaissant* les réalisations positives du travail conjoint du Comité Consultatif Mondial du Guidisme et du Scoutisme ;
 - *Rappelant* les Résolutions de la Conférence Mondiales du Scoutisme 1979-08, 1983-03, 1985-13, 1985-13, 1988-16, 1990-19, 1990-20, 1990-20, 1993-08, 1996-05, 1996-06, 1996-07, 1999-04, 1999-07, 2002-13, 2005-21, 2008-29, et *reconnaissant* l'évolution des relations entre les deux mouvements mondiaux qu'elles présentent ;
- **Renforce** sa volonté d'aligner le travail régional sur la Stratégie pour le Scoutisme, la Vision 2023 et les Plans Triennaux Mondiaux ;
 - **Souligne** que tout changement dans les méthodes de travail de la région devrait prendre en compte les besoins et les défis des Organisations Nationales Scoutes et Guides (ONSEG) ainsi que des OSN ayant différents niveaux de relation avec les OM de l'AMGE, en participant au travail régional de l'OMMS et AMGE ;
 - **Et demande** au Comité Européen du Scoutisme de faire des propositions à la 23^{ème} Conférence Européenne du Scoutisme en août 2019 pour améliorer le travail conjoint avec la Région Europe AMGE et l'alignement avec la stratégie de l'OMMS.

Approuvé tel qu'amendé

Note : La proposition d'amendement de la résolution 4 proposée par le Mouvement Scout de Suisse et soutenue par plusieurs Organisations membres a été retirée par le proposant. L'amendement retenu a été proposé par le Comité Européen du Scoutisme.



Annexe 2 – Liste des participants

Organisations membres

Pays	Organisation membre	Nom	Rôle
Allemagne	Ring deutscher Pfadfinderverbände	Stefan Fett Joschka Hench Sebastian Köngeter Marcus Klapdor Fabian Loske Alexander Schmidt	Délégué Délégué Délégué Délégué Délégué Délégué
Autriche	Pfadfinder und Pfadfinderinnen Österreichs	Marco A. Medjimorec	Délégué
Belgique	Guidisme et Scoutisme en Belgique	Aurore Cullus Thomas Legast Fabien Michaux Jeroen Muylle Michiel Suykens	Observatrice Délégué Délégué Délégué Délégué
Bosnie et Herzégovine	Savez izviđača u Bosni i Hercegovini	<i>Procuration donnée à Савез Извиђача Црне Горе, Monténégro</i>	
Bulgarie	Организация на Българските Скаути	<i>Procuration donnée à Scout Association of Malta, Malte</i>	
Chypre	Σώμα Προσκόπων Κύπρου	<i>Procuration donnée à Scout Association, Royaume-uni</i>	

Rapport de la Conférence

Réunion extraordinaire 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme

Pays	Organisation membre	Nom	Rôle
Croatie	Savez izviđača Hrvatske	Tomislav Ceronja Tanja Tutić	Délégué Déléguée
Danemark	Fællesrådet for Danmarks Drengespejdere	David Hansen Jakob Andersen Kjærside Jens Nygaard Nilsen Kasper Pedersen Natascha Skjaldgaard	Délégué Délégué , scrutateur Délégué Délégué Déléguée
Espagne	Federación de Escultismo en España	Elena Cabezas Alcalá Mellissa Mallada Lucero Alvaro Ortego Maldonado	Déléguée Déléguée Délégué
Estonie	Eesti Skautide Ühing	Siim Maripuu	Délégué
Finlande	Suomen Partiolaiset – Finlands Scouter	Reetta Grönlund Ester Halmari Henrik Söderman	Déléguée Déléguée Observateur
France	Fédération du Scoutisme français	Dana Brikdar Adrien Chaboche Elise Drouet Etienne Genet Laurent Rivet Samuel Trouvé Fabio Ursella Saâd Zian	Déléguée Délégué Déléguée Délégué Délégué Observateur Délégué Observateur, Membre du Comité de résolution
Grèce	Σώμα Ελληνων Προσκόπων	<i>Procuration donnée à Gasóga na hÉireann, Irlande</i>	
Hongrie	Magyar Cserkészszövetség	<i>Procuration donnée à Związek Harcerstwa Polskiego Pologne</i>	
Irlande	Gasóga na hÉireann	Claire McAroe Brian Smith	Déléguée Délégué
Islande	Bandalag íslenskra Skáta	<i>Procuration donnée à Fællesrådet for Danmarks Drengespejdere, Danemark</i>	
Israël	Hitahdut HaTzofim VeHaTzofot BeYisrael	Amjad Mustafa Amara Dor Posner Amos Simon	Délégué Délégué Délégué
Italie	Federazione Italiana dello Scautisme	Enrico Corradini Riccardo de Gonda Marco Lodi	Délégué Délégué Délégué
Lettonie	Latvijas Skautu un Gaidu centrālā organizācija	Agnija Jansone Mārcis Akmenkhals	Déléguée Délégué
Liechtenstein	Pfadfinder und Pfadfinderinnen Liechtensteins	Sohie Hammermann Carmen Kindle-Heeb Martin Meier	Déléguée, Membre du Comité de résolution Déléguée Délégué
Lithuanie	Lietuvos Skautija	Matas Daunys Elena Sinkevičiūtė	Délégué Déléguée
Luxembourg	Scouting in Luxembourg	Bruno Martins Caroline Prost Laurence Vervier	Délégué Déléguée Déléguée
Macédoine du Nord	Сојуз на извиѓачи на Македонија	Vladimir Kostovski Ognen Stefanovski	Délégué Délégué
Malte	The Scout Association of Malta	Martha Bartolo Elsa Cassar George Cassar Anton Pisani	Délégué Déléguée, Scrutatrice Délégué Délégué
Monaco	Association des Guides et Scouts de Monaco	Jean Keraudren	Délégué
Monténégro	Савез Извиђача Црне Горе	Peka Vukodinić	Délégué
Norvège	Speidernes Fellesorganisasjon	Eirik Ullvang Birkeland Martin Grønfjell	Délégué Délégué
Pays-bas	Scouting Nederland	Fedde Boersma Wouter Zilverberg	Délégué Délégué

Rapport de la Conférence

Réunion extraordinaire 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme

Pays	Organisation membre	Nom	Rôle
Pologne	Związek Harcerstwa Polskiego	Karol Gzyl Pjotr Kowalski	Délégué Délégué
Portugal	Federação Escutista de Portugal (FEP)	Ines Carqueja Ivo Faria Joaquim Castro da Freitas Miguel Gonzalez Ricardo Matos	Déléguée, Scrutatrice Délégué Délégué Délégué Délégué
Roumanie	Cercetasii României	Oana Ghiocea Aida Opirlesc	Déléguée Déléguée
Royaume-uni	The Scout Association	Callum Kaye Jack Maxton	Délégué Délégué
Saint-Marin	Associazione Guide e Esploratori Cattolici Sammarinesi	<i>Procuration donnée à Federazione Italiana dello Scouting, Italie</i>	
Serbie	Савез Извиђача Србије	Dunja Čupić	Déléguée
Slovaquie	Slovensky skauting	Richard Dvorsky	Délégué
Slovénie	Zveza tabornikov Slovenije	Eva Bolha Anja Slapnicar	Déléguée, Membre du Comité de résolution Déléguée
Suède	Scouterna	Martin Persson Oscar Sundås	Délégué Délégué
Suisse	Mouvement Scout de Suisse	Barbara Blanc Camille Borg Chrstian Imfeld Philippe Moser Oliver Saurenmann	Observatrice Observatrice Délégué Délégué Délégué
Tchéquie	Junák – český skaut	Voijtěch Obrecht Josef Výprachtický	Délégué Délégué
Turquie	Türkiye İzcilik Federasyonu	Hasan Dinçer Subaşı Süheyla Derindere Subaşı Tahir Yönlüer	Délégué Déléguée Délégué

Comité Européen du Scoutisme

Dr Kevin CAMILLERI, Malta	Président
Mme Hulda S. GUÐMUNDSDÓTTIR, Islande	Vice-Présidente
Mme Julijana DASKALOV, Macédoine du Nord	Membre
Mme Chip – Veerle HAVERHALS, Belgium	Membre
Dr Lars KRAMM, Allemagne	Membre
M. Nicolò PRANZINI, Italie	Membre

Bureau Mondiale du Scoutisme Centre de Soutien pour l'Europe Genève

Mme Siân BAGSHAW	Chargée de projet, Diversité et inclusion
M. Jordan BAJRAKTAROV	Directeur, Développement organisationnel
Mme Abir KOUBAA	Directrice globale adjointe, Développement organisationnel et Directrice régionale désignée
M. David MCKEE	Directeur régional
M. Raül MOLINA	Chargé de projet, Méthodes éducatives
M. Rupert SCHILDBÖCK	Assitant exécutif du Directeur régional
M. Radu STINGHE	Directeur régional adjoint & Directeur, Méthodes éducatives

Interprètes

M. Paul HOLLAND
Mme Sophie de SAINT ROMAIN

Rapport de la Conférence

Réunion extraordinaire 2019 de la Conférence Européenne du Scoutisme

Comité Mondial du Scoutisme

M. Craig TURPIE, Royaume-uni	Président
M. Jo DEMAN, Belgique	Membre
Mme Pia Melin MORTENSEN, Danemark	Membre
M. Juan REIG, Espagne	Membre

Jeune Conseiller du Comité Mondial du Scoutisme

M. Martin MEIER, Liechtenstein	Jeune Conseiller
--------------------------------	------------------

Comité de constitution du Comité Mondial du Scoutisme

M. Bragi BJÖRNSSON, Islande	Président
M. David SHELMDERDINE, Royaume-uni	Membre

Fondation Européenne du Scoutisme

M. Henrik SÖDERMAN, Finlande	Président
M. Jørgen G. RASMUSSEN, Danemark	Président honoraire

Équipe hôte, Scout Association of Malta

Josmar AZZOPARDI
Isaac BARTOLO BURLO
Sean BARTOLO
Steve BARTOLO
Leslie BONNICI
Mike BORG
Rebecca CARDONA
Daniel CATANIA
David COLEIRO
Timmy CUTUGNO
Miriam EMARA
Justyne FALZON
Beppe GALEA
Joseph GIODIMAINA
Beppe GRECH
Ben GRILLO
David MALLIA
Alan MANGION
Mark O'NEIL
Hayley SCHEMBRI



Histoire de ce document

Version préliminaire initiale – RSch 20190401

Révision (sur la base de la révision de la version anglaise faite par DMck) – RSch 20190402